

Département du Loiret – Arrondissement d'Orléans – Canton de Sully sur Loire  
**COMMUNE DE GERMIGNY DES PRES**  
Compte rendu de la séance du conseil municipal du 17 novembre 2021

Fiche de présence :

Nom prénom	Présent	Nom prénom	Présent	Nom prénom	Présent
AVEZARD Emily	AE	DAM Aurélie	AE	PAVLOVIC Sophie	X
BAZIRET Jean-Pierre	AE	DURAND Martine	X	RAHMOUNI Marie	X
BEDIOU Aline	X	HEMELSDAEL Philippe	X	THION Denis	X
BERTHON Patrick	X	LEVERT Jean-Marc	X	THUILLIER Philippe	X
BOULLIER Jean Pierre	X	MAGNIN Chrystèle	X	VOISE Yannick	X

Secrétaires de séance : Aline Bediou et Denis Thion - Pouvoirs : Yannick Voise

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la séance du conseil municipal est retransmise par internet pour permettre aux administrés qui le souhaitent d'y assister et que les mesures de limitation de jauge du public sont de nouveau en vigueur

1. Désignation de 2 secrétaires de séance :

2. Validation compte-rendu du Conseil Municipal du 31 août 2021

3. Réunions extérieures

• Communauté de Communes Val de Sully

i. Conseil Communautaire du 20 septembre 2021 :

- Répartition du FPIC 2021 : Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), consiste à prélever une partie des ressources fiscales de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Il est proposé d'adopter pour 2021 une « répartition dérogatoire libre » du FPIC, avec une part pour l'EPCI représentant 100% du prélèvement 2021 de l'ensemble intercommunal, soit 2 383 400 €.
- Passage en Délégation de Service Publique pour la gestion du cinéma à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2021: le délégataire « La Gatinaise de spectacles » est retenu. Il a la gestion des cinémas de Dampierre, Gien et Montargis.
- Instauration de la taxe GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations): La taxe GEMAPI sera instaurée à compter de 2022. Il conviendra de délibérer chaque année, pour fixer le montant de cette taxe (peut varier de 0 à 40 €/habitant dont le produit doit correspondre à un montant de travaux/actions/études à réaliser dans l'année relatif à la compétence GEMAPI

ii. Conseil Communautaire du 19 octobre 2021 :

- Modification du tableau des effectifs : Des suppressions/créations de postes liées aux ajustements des horaires des enseignants de l'école de musique (nécessaires en fonction du nombre d'inscriptions des élèves à la rentrée 2021).
- 3 dossiers de demandes d'aide en faveur des Très Petites Entreprises ont été validés (Meli Flore à Sully, boucherie côte à côte à Ouzouer, Drugstore à Les Bordes) suite aux critères et pièces fournies.
- Rapport d'activité 2020 du SPANC (Service d'Assainissement non collectif) délégué à Suez, consultable en ligne sur le site de la Communauté de Communes.
- Dotation de solidarité communautaire : un montant de 200 000€ est réparti sur les 19 communes proportionnellement à plusieurs critères (la population et le potentiel fiscal étant les 2 principaux). Montant pour la commune de Germigny : 6 276,77 €

- Gestion du système d'endiguement : Jusqu'en 2024, l'Etat assurera la gestion des digues domaniales pour le compte des EPCI et ces derniers, reprendront cette gestion dans le cadre de leur compétence GEMAPI. La gestion sera assurée avec l'Etablissement Public Loire qui permet de couvrir une zone géographique plus large que le simple périmètre de la CCVdS ou d'un syndicat local.
- iii. Conseil Communautaire du 16 novembre :
- Intégration de la communauté de communes « Portes de Sologne » au PETR : La Communauté de communes des Portes de Sologne, a sollicité son intégration au PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne, afin de pouvoir intégrer le Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST).
  - Attribution de fonds de concours : La commune de Germigny a présenté 2 dossiers: réhabilitation/reprofilage de la voirie communale (dépense 67 529,95€ HT, 29 299€ de FdC) et modifications des eaux pluviales de la toiture de la salle des Fêtes et de l'école (dépense 3 255,50€ HT, FdC 1 627,75€). Le règlement des fonds de concours évoluera pour 2022 pour intégrer des dépenses de fonctionnement liées à la voirie et des opérations multi projets inférieures à 3000€ HT.
  - Attribution de subventions à des associations dans le cadre culturel notamment au Comité des Fêtes de Sully pour l'installation de la patinoire pendant les fêtes de fin d'année (montant de 5000€ + achats de ticket pour les scolaires du territoire). Pour information, des tickets de patinoire seront distribués aux enfants habitant Germigny (du CP à la 3è).

#### 4. Syndicats :

- SIRIS :

##### i. Conseil syndical du 9 septembre

- Convention avec le Centre de Gestion pour la réalisation des paies à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022
- Baisse des recettes constatée (15 élèves en moins par rapport à l'an dernier, fermeture temporaire de classes (pour cause de cas COVID) et impayés pour 7 600€ au 10 Novembre sur l'année 2021 seulement) qui engendrera la souscription d'une nouvelle ligne de trésorerie en fin d'année, puisque les charges par contre, restent identiques.

##### Conseil d'école du 18 octobre

- Effectifs 2021-2022 : 259 (contre 274 l'année précédente) dont 48 à Germigny
- La rédaction de l'appel d'offres pour la mise en concurrence d'entreprises de restauration est reportée, le SIRIS n'ayant pas les fonds nécessaires pour financer l'aide à la maîtrise d'œuvre (coût de 10 000 € HT). Madame Magnin précise qu'une visite dans les locaux d'API (prestataire fournissant les repas de la cantine) est prévue semaine prochaine avec les parents d'élèves.
- SEA : conseil du 1<sup>er</sup> octobre. Monsieur Thion informe qu'une délibération pour le contrôle de l'assainissement collectif a été prise (montant de 100€) en cas de vente de l'habitation. Dans le cadre de l'étude patrimoniale, un retour sera présenté le 10 décembre prochain. Il est à noter que les relevés de compteurs d'eau génèrent des difficultés lors des contrôles et beaucoup de dysfonctionnements, ce qui retarde l'émission des factures d'eau. D'autre part, Monsieur Thion explique que la crise sanitaire a contraint le SEA à stocker les boues de la station d'épuration séparément des boues produites avant Covid et qu'elles ont été hygiénisées par compostage sur le site de Véolia au lieu d'un épandage sur les terres agricoles. Bilan : coût inférieur.
- SIBB : une réunion est prévue le 26 novembre prochain.

- SICTOM :
  - i. Conseil du 22 septembre
    - Convention avec l'association « l'Art en Sens » pour la récupération et le recyclage d'objets (livres, vaisselle, jouets,...) en vue de leur réemploi.
    - Mise en place de convention avec les communes volontaires pour la distribution de composteurs par les collectivités. La commune de Germigny des Prés propose que les administrés s'adressent directement au Sictom à Châteauneuf sur Loire, pour ceux qui ne sont pas encore équipés.
    - Longue discussion sur les dépôts sauvages sans solution apparente.
  - ii. Conseil du 26 octobre
    - Déménagement des locaux du SICTOM et de la déchetterie: approbation du projet d'achat du site CEMOI/Phoscao. La partie technique du site actuel sera vendu à l'entreprise « les crudettes » dans le cadre de leur extension.
    - Souscription d'une ligne de trésorerie de 5 M€ afin de couvrir les impayés constatés depuis 2017. En 2021, il a été tiré 2,5 M€ sur les 5 M€ de la ligne de trésorerie
    - Admissions en non-valeur pour des particuliers et professionnels
    - Constat de la diminution de la collecte de papiers et modification du contrat actuel avec la société COPACEL (adaptation en volume et montant de rachat)
    - Traitement des radiographies
    - Collecte de livres en partenariat avec la régie de quartier Respire.
    - Prise de contact pour un container de vêtements à Germigny : Madame Pavlovic explique que l'association Respire n'est pas favorable pour l'instant étant donné qu'elle ne retire aucun bénéfice de cette activité.
  - iii. Rapport d'activité 2020 disponible sur le site internet du SICTOM
  - iv. Rencontre des délégués communaux avec le Président, la 2<sup>e</sup> vice-présidente et le directeur général des services à Germigny dans le cadre des rencontres avec les élus des 63 communes afin que chaque commune évoque les problèmes rencontrés sur son territoire.

## 5. Commissions municipales :

- CCAS (réunion du 29 septembre 2021)
  - i. Sélection des colis de Noël par les membres du CCAS qui seront distribués fin décembre.
- Culture-loisirs-tourisme :
  - i. Culture :
    - En préparation : les archéologues de l'Université de Louvain souhaitent venir sur la commune début juillet pour effectuer des fouilles et proposer un site expérimental de fusion de verre le 1<sup>er</sup> week end de juillet. Le vendredi, les enfants de l'école de la commune profiteront d'animations, le samedi ouverture au public.
  - ii. Loisirs :
    - Préparation du cinéma en plein air le 2 juillet 2022 par la commune : Apéritif (offert par la municipalité), repas, animation musicale (lors du repas), séance de cinéma en plein air. Budget : 3 500€. L'animation musicale et la séance de cinéma sont inscrites au PACT (Projet Artistique et Culturel du Territoire) de la CCVdS (subvention de la Région) et pourront également faire l'objet d'une subvention de la CCVdS (fêtes de village)
- Voirie :
  - i. Création de plateformes calcaire au carrefour chemin de la Noue/rue des Thoreaux, à la Grapinière ainsi qu'au dépôt communal derrière le cimetière. Devis proposés: SARL Bonneau 5 267 € HT, Entreprise Meneau 5 690 € HT. Proposition de la commission de

retenir les devis Meneau comme entreprise la mieux-disante (délai de réalisation fin novembre 2021, contre mars 2022 pour Sarl Bonneau et évacuation des déchets par l'entreprise Meneau). Délibération 2021-28

- ii. Réunion conjointe avec la Commission d'Appel d'Offres et Cap'Loiret le 26 octobre pour retour de l'appel d'offres de l'étude hydrologique : 4 entreprises ont répondu et une d'entre elles n'a pas répondu à la demande d'informations complémentaires, les 3 autres offres (Ingerop/Antea/Sologne Ingénierie) sont retenues pour une audition le 25 novembre prochain.
  - iii. Eclairage public : le nouvel éclairage à Led sera installé début 2022. La puissance sera abaissée de 80% sur toute la commune entre 22h et 6h (alors qu'actuellement il y a extinction complète au Mesnil et à la Prieurée), permettant de faire une économie de consommation d'environ 89 %.
  - iv. Eclairage oratoire : réunion avec l'architecte des bâtiments de France, l'entreprise CITEOS et directeur de l'office de tourisme pour définir le type d'éclairage extérieur de mise en valeur de la partie originelle (choix d'un éclairage au sol par réglettes et par projecteurs à distance), éventuellement du fronton et passage en Led à l'intérieur. Un retour du projet sera transmis fin décembre et des essais seront réalisés sur place en février 2022.
  - v. Eclairage public : demande d'autorisation pour déposer une Déclaration Préalable et engager l'installation des lanternes sur la voie publique. Délibération 2021-31
- Sécurité :
    - i. Mise en sécurité des réserves à incendie au Mesnil qui présentent des fuites (carrefour route du Mesnil/chemin des Marois et angle chemin de Bonneau/route du Mesnil). Devis proposés par : Sarl Bonneau (3 525 € HT) et SOGEA (10 752,94 € HT). L'entreprise Bonneau est retenue pour les travaux. Monsieur Berthon doit se rapprocher de l'entreprise pour connaître le délai d'intervention. Délibération 2021-27
    - ii. Création d'une réserve à incendie route du Pont Chalumeau et signature d'une convention avec le propriétaire du terrain. Travaux à prévoir au budget 2022. Devis : Sarl Bonneau 6 396,50€ HT, Entreprise Meneau 5 630€ HT. L'entreprise Bonneau est retenue. Délibération 2021-30
    - iii. Contrôles de vitesse route de Châteauneuf : les riverains jugeant les vitesses d'entrée/sortie excessives, des contrôles ont été réalisés par le radar pédagogique de la police intercommunale et par le département (les résultats sont similaires). Trafic moyen : 2000 véhicules/jour (2 sens cumulés), 85% des véhicules ont une vitesse inférieure à 65 km/h. Suite à une réunion avec l'agence territoriale de Sully, la vitesse n'étant pas jugée importante, il n'y a pas lieu d'engager de travaux supplémentaires, seulement de renforcer les contrôles (police et gendarmerie).
  - Urbanisme :

Révision du règlement du PLU : le règlement du PLU doit être modifié pour le rendre plus clair et plus compréhensible. Il doit notamment prendre en compte de légères modifications relatives aux matériaux de clôture, aux dimensions des bâtiments et des menuiseries. Une liste détaillée exhaustive sera établie et transmise aux services de l'état puis mise à disposition du public. Délibération 2021-26 concernant la méthode de mise à disposition du public (pendant certaines permanences)

## 6. Divers :

- Tarifs communaux : proposition du bureau de ne pas augmenter les tarifs en 2022 (à noter que les tarifs n'ont pas augmenté depuis 2018) validée par le Conseil Municipal. Délibération 2021-25
- Délibération relative au temps de travail des agents (1607h/an). Mise en place d'annualisation du temps de travail au service technique : 30h/semaine du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars et 40h/semaine du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre. Le service administratif reste à 35h sur 5 jours. Journée de solidarité est actée le lundi de Pentecôte Délibération 2021-29

- Mandatement de l'investissement 2022 avant vote du budget : 25% des sommes inscrites au budget 2021 (429 053.68€ soit 107 263.42€). Délibération 2021-24
- Madame Durand informe l'assemblée des problèmes de vitesse excessive dans la rue des Ruets et de la dangerosité du virage. Monsieur le Maire propose d'installer le radar pédagogique pour faire un relevé et de sensibiliser les administrés en écrivant un article dans le bulletin.
- Monsieur Thion signale que certains candélabres sont défectueux rte de St Martin. L'entreprise Citéos est prévenue et les réparations sont prévues.
- L'installation des décorations de Noël est programmée mi-décembre sur la commune
- Monsieur Voise demande s'il est prévu de tailler la haie de la réserve incendie chemin de la Plage. Monsieur le Maire indique que les travaux seront faits comme énoncé dans la convention.

Séance levée à 20 : 41